

Conseil National de l'O.R.L.

Paris, le 15 octobre 2008



**Société Française
d'ORL
et de Chirurgie
Cervico-Faciale**

Le Syndicat National des Médecins Spécialisés en ORL et Chirurgie Cervico Faciale, la Société Française d'ORL, le Collège Français d'ORL et de Chirurgie Cervico Faciale et l'Association Française d'ORL Pédiatrique, rappellent qu'il n'existe aucune position officielle en faveur d'une prise en charge de l'amygdalectomie en ambulatoire.

Les règles de bonne prise en charge en ambulatoire, dans ce type d'intervention, n'ont fait l'objet ni d'un consensus ni d'un référentiel auprès des diverses sociétés savantes.



**Collège Français
d'ORL
et de Chirurgie
Cervico-Faciale**

L'évolution des pratiques vers une hospitalisation ambulatoire pour une meilleure efficacité doit se faire sans dénaturer la qualité.

La responsabilité professionnelle n'est opposable qu'au praticien et les directives administratives ne sont pas recevables pour les juges.

Le Syndicat National des Médecins Spécialisés en ORL et Chirurgie Cervico Faciale,, la Société Française d'ORL, le Collège des Agrégés et Association Française d'ORL Pédiatrique, dans un souci de sécurité des patients opérés et dans l'attente de la définition des bonnes pratiques, s'opposent à toute application hâtive de ce type de prise en charge sur des critères uniquement administratifs rendu opposable par les ARH aux établissements de Soins.



**Syndicat National
des Médecins
Spécialisés en ORL
et Chirurgie
Cervico-Faciale**

Pr. N. GARABEDIAN
Président du Collège Français
d'ORL et de Chirurgie Cervico-
Faciale

Pr Frédéric CHABOLLE
Secrétaire Général de la Société
Française d'ORL et de Chirurgie
Cervico-Faciale

Dr Benoît FEGER
Président du Syndicat National
des Médecins Spécialisés en ORL
& Chirurgie Cervico-Faciale